

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE ATLANTIQUE

ARRONDISSEMENT DE SAINT NAZAIRE

COMMUNE DE MONTOIR DE BRETAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL N°D2018/03/22/05

Séance du Jeudi 22 mars 2018

Convocation : le 15 mars 2018
Nombre de membres : en exercice : 29
convoqués : 29
présents : 23
Procurations : 6

Le vingt deux mars deux mil dix huit, à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle Lemaitre, Maire..

OBJET :

PARTICIPATION ET AVANCE REMBOURSABLE

2018 DU BUDGET PRINCIPAL

AU BUDGET ANNEXE

« PRODUCTION ELECTRICITE

PHOTOVOLTAÏQUE»

Présents : Mmes Lemaître Michèle - Le Meute Arlette - Lastennet Françoise - Beyer Chantal - Martin Sylvie - Banki Valérie - Vilain Marie-Christine - Simon Christine - Chédotal Mireille - Delahaie Marie-Christine - Brillet Elisabeth - Riffaut Béatrice - Mrs Plissonneau Pascal - Aubry Jean-Pierre - Jouand Joël - Guihéneuf Christian - Jorge Philippe - Martineau Jean-Paul - Dubois Paul (arrivé à la question n°3 et avait donné procuration à Mr Martineau) - Forestier Bernard - Martin Christian - Noguêt Thierry - Berthebaud Cyrille .

Excusés : Mmes Le Dortz Margarete (qui avait donné procuration à Mr Jouand) - Bernard Renée (qui avait donné procuration à Mr Aubry) - Mrs Jimenez Yannick (qui avait donné procuration à Mme Delahaie) - Corfec Dominique (qui avait donné procuration à Mme Beyer) - Etogo Roger (qui avait donné procuration à Mr Berthebaud) - Lelièvre Patrice (qui avait donné procuration à Mr Martin)

Secrétaire de Séance : Mme Françoise Lastennet

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu Mr Joël Jouand, Adjoint aux Finances, rappeler que l'année 2018 correspondra à la phase de réalisation des travaux de l'installation des panneaux photovoltaïques permettant la production d'électricité.

La TVA sur les dépenses devra être réglée avant la perception de leur reversement par le centre des impôts (TVA récupérable sur investissement) qui interviendra fin 2018 après achèvement des travaux d'installation des panneaux.

Pour cette raison il est proposé au conseil municipal d'effectuer en 2018 une avance de son budget principal vers le budget SPIC.

Vu l'avis favorable de la Commission Finances en date du 7 mars 2018,

Et après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

- DECIDE de réaliser pour 2018 une avance de 17 000 € pour couvrir notamment les coûts de TVA sur travaux.

- PRECISE que le budget annexe remboursera ce montant au budget principal M14 dès la perception du remboursement de la TVA sur immobilisations.

- DIT que les crédits sont inscrits au budget Principal et que les versements d'un budget à l'autre se feront par échanges de titres de recettes et de mandats de paiement à établir en fin d'exercice une fois que les comptes seront définitifs.

- DONNE tous pouvoirs au maire, ou son représentant, pour signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,
Michèle LEMAITRE

